



Plan Local d'Urbanisme

COMMUNE DE VERT LE PETIT
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

DOCUMENT GRAPHIQUE , Le Bouchet **4.3**

Echelle 1 / 2 000.ème

ELABORATION : _____ approuvé le : _____

LEGENDE

	Limite communale		Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
	Espace boisé classé		Cour de ferme
	Limite des zones		Elément naturel ou végétal d'intérêt majeur
	Article L 123-2-a du code de l'urbanisme		Ensemble bâti et non bâti d'intérêt majeur
	Servitude : Périmètre d'attente de projet d'aménagement global		Mur de clôture
	Article L 123-1-5-II 4° du code de l'urbanisme		Bâtiments remarquables
	Périmètre de mixité sociale		Puits
	Emplacement réservé		Plantation d'alignement
	Bande de 50m de protection des massifs boisés de plus 100ha		Arbre remarquable
	Bande de hauteur des constructions (hauteur maximale : 10.5m)		
	Protection du ru de Misery		
	Voies retenues comme périmètre de protection des fonds de commerce et baux commerciaux		
	Voie ne pouvant recevoir aucun nouvel accès		

N° ER	Destination	Superficie en m²	Collectivité bénéficiaire	Parcelles concernées
N°1	Réalisation de voirie (prolongement de l'avenue du Général de Gaulle)	10 101 m²	Commune	230 - 2364 - 2365 - 2344 - 1419 - 1428 - 2026 - 978 - 979 - 910 - 867
N°2	Réalisation de voirie (baisson rue Berthollet - prolongement de l'avenue du Général de Gaulle)	8 103 m²	Commune	865 - 1334 - 1973 - 1346 - 1387
N°3	Réalisation de voirie et parking (baisson rue Amand Louis-rue Marcel Charon)	1 412 m²	Commune	477, 478, 479
N°4	Création de locaux d'intérêt collectif à proximité du pôle d'équipement	313 m²	Commune	1743 - 1746 - 1000
N°5	Accès au bac de dessablage	50 m²	Commune	1174
N°6	Équipement public (salle des fêtes)	1580 m²	Commune	431
N°7	Réalisation de parking	120 m²	Commune	526

DOCUMENT POUR ARRET 14/12/2015